



Association Les Pagayous  
1 rue de la Mairie 86370 Vivonne  
Co-Présidents : Claude FAYOUX et Clément FAURE  
Tél : 06 86 23 60 56 et 06 28 96 44 79  
Mail : [les.pagayous.vivonne@gmail.com](mailto:les.pagayous.vivonne@gmail.com)  
Site club: <https://vivonne.canoe86.org>  
Agrément jeunesse et sport N° 619.86.95.S  
N° Siret 352 445 951 000 10  
Association non assujettie à la TVA



Bonjour et bienvenue au club des « Pagayous »,

Vous souhaitez prendre une licence pour vous ou votre enfant via notre école de pagaies, voici des informations générales :

**Pour cela il faut être en règle administrativement et fournir les documents suivants :**

- Le bulletin d'inscription du club (autorisation parentale *pour les mineurs* et informations diverses...)
- Un certificat de natation sur 25m *pour les mineurs* (ceux qui l'ont déjà fourni les années précédentes en sont dispensés)
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique du Kayak y compris en compétition ou le questionnaire de santé
- Un chèque correspondant au montant de votre inscription

**Les séances ont lieu :**

(\*Cela peut évoluer en cours d'année).

- Le mercredi de 13h30 à 16h00 pour les enfants débutants\*.
- Le mercredi de 16h00 à 18h 30 pour les enfants confirmés.
- Le vendredi de 17h30/18h à 19h30 pour les adultes
- Le samedi matin de 10h30 à 12h30 pour les initiations (les plus jeunes)\*.
- Le samedi de 14h00 à 17h30 pour tous les licenciés sauf initiation\*

**En plus des séances vous ou votre enfant pourront participer** (en fonction du niveau) à différentes activités complémentaires.

- Challenge jeune départemental (Navigation sur d'autres rivières et initiation à la compétition)
- Sortie de club, promenade sur d'autres rivières, fleuves ou torrents (en fonction du niveau de compétence)
- Compétitions régionales, nationales (en fonction du niveau de compétences)
- Stages divers, club, départementaux, régionaux ou nationaux (en fonction du niveau de compétence)
- Passage de pagaies couleurs : blanche, jaune, verte, bleue, rouge, noire. (Validation d'un niveau de compétence par examen)

**Tenue vestimentaire :**

- Chaussures qui tiennent bien aux pieds avec une bonne semelle (vieille paire de basket usagée) ou chaussons de kayak.
- Des vêtements autres que coton (synthétique style tribord, collant de course à pied ...) + un coupe-vent
- Si vous le pouvez un vêtement néoprène, style shorty ou petite combinaison légère.
- Prévoir de quoi se changer (tenue sèche) et prendre une bonne douche (serviette et gel douche) après la séance.

**Informations importantes :**

- En début de saison, un calendrier vous sera communiqué reprenant les principaux événements et les compétitions.
- Un règlement intérieur existe et doit être appliqué, il est consultable au club ou sur internet.
- Tout licencié souscrit automatiquement une assurance (2 forfaits possible : standard compris dans la licence ou IA+, il faut rajouter 11€ supplémentaires). Feuille de renseignements disponible au club.
- L'encadrement est réalisé par des personnes compétentes dont des bénévoles.
- Il peut survenir des aléas conduisant à l'annulation de séance : (météo, incident technique, impondérables...  
**C'est pourquoi nous demandons aux parents de s'assurer que la séance a bien lieu et d'accompagner les enfants auprès du responsable de la séance et de venir les chercher au club aux horaires convenus. Il en est de votre responsabilité.**
- Le club assure le prêt des matériels nécessaires (sous avis des encadrants). Ces matériels sont onéreux, c'est pourquoi il est demandé une attention particulière pour le rangement et l'entretien. Cela fait partie de la séance (une participation financière pourra être envisagée, en cas de dégradation volontaire).
- Pour la convivialité au Club des photos peuvent être prises et diffusées. En conséquence, nous vous demandons une autorisation de droit à l'image dans le bulletin d'inscription. Les adhérents ou parents qui le désirent peuvent récupérer ces images auprès du Club.
- Une participation financière aux frais de transport, d'hébergement et de nourriture sera demandée lors des sorties.
- Toutes ces informations sont consultables sur internet.
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant. Pour cela veuillez nous contacter

Date et signature : .....





## PREAMBULE A LA PRISE DE LICENCE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Pour certains vous allez pratiquer un nouveau sport. Pour les plus nombreux c'est le renouvellement de votre licence. Le bon fonctionnement et le bien-être associatif nécessitent *l'adhésion de tous à la charte du club*. De plus le renouvellement de la licence implique d'être à jour de toutes ses factures antérieures.

Pour répondre aux attentes de chacun, certaines lignes de conduites sont à respecter. C'est pourquoi nous vous demandons de respecter cette charte.

Le club est une association qui doit permettre au plus grand nombre de partager la passion du kayak dans le cadre des activités proposées. Il n'est pas un simple lieu de consommation.

Tout au long de l'année, nous mènerons des nouvelles actions, nous aurons donc besoin de bénévoles, mais pas d'inquiétude, c'est juste un peu de votre temps que nous vous demanderons. Ces moments partagés sont chaleureux et conviviaux.

Le respect des règles et votre participation sont indispensables au bon fonctionnement du club. C'est pourquoi nous vous demandons de lire et de signer cette charte afin de préserver équilibre, cohésion et plaisir que nous aurons à partager tous ces moments ensemble.

## CHARTRE ET BONNES PRATIQUES du Club de Canoë Kayak de VIVONNE

### Règle des 4 P :

Politesse Ponctualité Partage Participation aux tâches de groupe

### Les valeurs de notre club:

- Tous les athlètes sont égaux, pas de favoritisme ni de discrimination
- Esprit de groupe, d'équipe et de cohésion au club, lors des sorties et des compétitions

### Respect du MATERIEL et des LOCAUX (rangement, nettoyage et réparation)

- Demander avant de se servir: Pas de *"self service"*
- Ranger
- Signaler lorsqu'il y a du matériel défectueux
- Participer à l'entretien des locaux
- S'impliquer à préserver le bon état et la propreté de nos locaux

### Respecter l'environnement

- Préserver nos sites de pratique
- Participer aux actions de nettoyage de nos rivières
- Gérer nos déchets

### Respecter les règles de sécurité

*Respecter les consignes des moniteurs (ou encadrant) et des dirigeants*

Mais avant tout HUMOUR, ENTRAIDE et CAMARADERIE... et PLAISIR.

Date et Signature du licencié (précédées de la mention « Lu et approuvé page 1 et 2 »)